



**ARRETE DU MAIRE
NETTOYAGE VITRERIE BATIMENT ENFANCE JEUNESSE**

Le Maire de Thue et Mue,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-49 du conseil municipal du 27 mai 2020 donnant délégation au Maire,

Considérant la proposition de l'entreprise MILECLAIR, concernant le nettoyage, deux fois par an, des vitrages du Bâtiment Enfance Jeunesse de Bretteville l'Orgueilleuse.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

L'entreprise MILECLAIR est retenue pour le nettoyage, deux fois par an, des vitrages du Bâtiment Enfance Jeunesse de Bretteville l'Orgueilleuse au prix de 1 016,48€ HT.

Fait à Thue et Mue,
le 19/02/ 2026

Le Maire
Michel LAFONT

